

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur à la Présidence de la République, exercées par M. M'Hamed Salaouatchi, appelé à exercer une autre fonction.

★

Décrets présidentiels du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 31 mars 1996, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République Islamique du Pakistan à Islamabad, exercées par M. Ahmed Benyamina, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 31 mars 1996, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République de Namibie à Windhoek, exercées par M. El Haoues Riache, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 31 mars 1996, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République de Corée à Séoul, exercées par M. Mohamed Ghoulmi, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 15 avril 1996, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République

algérienne démocratique et populaire auprès de la République fédérale du Nigéria à Lagos, exercées par M. Ismail Allaoua, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 15 septembre 1995, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République Populaire de Chine à Pékin, exercées par M. Khalfa Mammeri.

★

Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales de wilayas.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales aux wilayas suivantes, exercées par MM :

— M'hand Kasmi à la wilaya de Bouira,

— Ahmed Moumène, à la wilaya d'Alger, appelés à exercer d'autres fonctions.

★

Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. M'Hamed Salaouatchi est nommé chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.

★

Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Abdelkrim Beghoul est nommé directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).